DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 9 décembre 2019

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire Mme Elisabeth BRAESCH M. Raymond HUSSER Mme Pascale HERRGOTT M. Francis BONZON Mme Liliane HUSSER Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK Mme Marie RANZA Mme Corinne LUDWIG M. Jacques SCHWARTZ Mme Caroline ROLL M. Frédéric PANKUTZ Mme Sylvie CAILLEBOTTE M. Marc JEANVOINE Mme Mariane BERLOCHER (à partir de 20h14)

Absents excusés non représentés : MM. Michel SCHWARTZ, David HERRSCHER, Stéphane FRANCK

Secrétaire de séance : Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Katia

TRICOT, secrétaire générale

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2. Ouverture des crédits d'investissement
- 3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2019
- 4. Création d'un service de paiement en ligne
- 5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 6. Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2019.

Point 2 – Ouverture des crédits d'investissement (D-2019-12-01)

Rapporteur: M. le maire

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2020 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

VU l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

VU les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2019,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2020,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

 d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, selon la répartition suivante :

chapitre 20: 11 837,50 €
chapitre 21: 63 125, 00 €
chapitre 23: 97 500, 00 €

de reprendre ces crédits lors du vote du budget primitif 2020.

Point 3 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2019 (D-2019-12-02)

Rapporteur: M. le maire

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Colmar Agglomération, qui s'est réunie le 5 novembre 2019, a établi un rapport examinant et évaluant les éléments suivants :

- 1. Versement d'une avance sur la compensation part salaires aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun
- 2. Contribution SDIS Versement de l'allocation vétérance
- 3. Prise en compte des instructions d'autorisations d'urbanisme 2018
- 4. Compétence tourisme Ajustement des charges transférées de la commune de Turckheim
- 5. Transfert des zones d'activités économiques des communes de Bischwihr et de Muntzenheim
- 6. Ajustement du montant de l'attribution de compensation 2019 et fixation de l'attribution de compensation provisoire 2020

Lors de cette réunion, M. le maire d'Andolsheim a dit, concernant le point n°1, que le terme « avance » utilisé dans le rapport concernant la compensation part salaires prêtait à confusion. En effet, la compensation part salaires est un dû; dès lors, il a précisé que la commune d'Andolsheim ne renonçait pas aux 50 % non encore versés pour les années 2016 à 2019.

Le rapport a été transmis le 18 novembre 2019 par le président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à chaque commune ainsi qu'à Colmar Agglomération.

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération par chaque conseil municipal, ainsi que par le conseil communautaire, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport à la commune.

Vu le rapport ci-joint de la CLECT de Colmar Agglomération en date du 05/11/2019;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- Le rapport de la CLECT de Colmar Agglomération du 05/11/2019, sous réserve de la précision apportée par monsieur le maire ci-dessus

- monsieur le maire ou son représentant ou son représentant de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Colmar Agglomération.

CHARGE

Arrivée de Mme Mariane BERLOCHER (20h14).

Point 4 - Création d'un service de paiement en ligne

Rapporteur: M. le maire

Un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 50 000 €.

L'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAyFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des locations de salles, des loyers... Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP.

M. le maire propose d'opter pour la seconde solution, moins coûteuse. La commune aura toutefois et notamment à sa charge que le coût du commissionnement de carte bancaire du service public local en vigueur.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation reste facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1^{er} mars 2020, Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

-	de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site securise de
	DGFIP
	AUTORISE

M. le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie le 25 novembre et le 9 décembre 2019. Elle a examiné les dossiers suivants : 3 permis de construire, 4 déclarations préalables, 6 certificats d'urbanisme d'information et 3 déclarations d'intention d'aliéner.

Commission travaux et bâtiments :

Le chantier de La Poste est en voie d'achèvement. Le logement pourrait être mis en location début 2020.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Le 5 décembre dernier l'ensemble des enseignants des écoles se sont mis en grève. La commune a organisé un service minimum d'accueil, conformément à la législation. Un autre mouvement est prévu le 10 décembre avec un seul enseignant en grève annoncé, à l'école maternelle.

Commission jeunesse et sports :

Le Téléthon s'est bien déroulé. Les membres de la commission des jeunes et leurs encadrants ainsi que les associations se sont bien investis ; l'ensemble du conseil municipal les félicite, tout comme l'ensemble des associations participantes. 2275 € ont été collectés (chiffre provisoire).

Commission affaires culturelles:

Le concert de gospel donné le 8 décembre a connu une fréquentation en baisse par rapport à l'édition précédente, mais la participation du public a été plus active. Le conseil municipal remercie Mme SCHWENDIMANN, pasteure, pour la mise à disposition l'Église. Le groupe de gospel remercie la commune pour son invitation.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les décorations de Noël ont été installées dans la commune. La place des Fêtes accueille notamment un calendrier de l'avent, dont une fenêtre est ouverte chaque jour par des élèves de l'école maternelle. Le maire félicite l'ensemble des membres de la commission pour leur investissement.

Commission mémoire et patrimoine :

La commission organisera à l'attention des élèves de l'école élémentaire et en collaboration avec la directrice une sortie au musée mémorial des combats de la Poche de Colmar à Turckheim.

La commémoration de la Libération d'Andolsheim aura lieu le 2 février; un office œcuménique suivi d'une cérémonie au monument aux morts sont prévus. La population sera conviée à déguster une choucroute à l'issue de la cérémonie.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Le corps des sapeurs-pompiers a célébré la Sainte Barbe le 7 décembre conjointement avec celui de Sundhoffen. À cette occasion, l'insigne de chef de corps a été remis à Bruno LUDWIG ainsi qu'une médaille à un sapeur-pompier pour ses 10 ans de service à Alexandre LEY.

C.C.A.S. :

Le conseil municipal remercie le CCAS pour l'organisation de la collecte de la Banque Alimentaire.

Grand pays de Colmar:

Le Grand Pays de Colmar a tenu son assemblée générale le 6 décembre dernier.

SCOT Colmar-Rhin-Vosges:

Le syndicat s'est réuni le 26 novembre dernier. L'instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe des sols a notamment été présentée aux délégués. Cette instruction nécessite de remanier plusieurs Plans Locaux d'Urbanisme en cours.

Procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2019

SIEPI:

En raison de travaux de réparation sur la conduite d'alimentation en eau de la commune, une coupure générale d'approvisionnement est annoncée par le SIEPI le 18 décembre prochain.

Colmar Agglomération:

La récente réunion maires/vices présidents, un point d'étape sur l'étude de faisabilité de l'aire de grand passage des gens du voyage a été présenté. Il en ressort que :

- les propriétaires fonciers concernés ont fait savoir qu'ils étaient favorables à la vente de leur terrain mais rien n'est signé pour le moment ;
- il est nécessaire de mettre en compatibilité le plan local d'urbanisme de la Ville de Colmar ;
- il y a lieu de régler l'alerte aux crues puisque la zone est concernée par le plan de prévention du risque inondation:
- une étude sur les enjeux environnementaux devra être réalisée ;
- la réalisation d'un accès sécurisé à l'aire est suspendue aux décisions du département et de la DIREst;
- la question du financement par les différentes intercommunalités est encore en cours de discussion.

Point 5 - Divers

Le maire rend compte des réunions de la municipalité :

- Une visite de la centrale nucléaire de Fessenheim par les élus est prévue pour le mois de janvier ;
- L'association Baby Athlé a fait savoir qu'elle regrettait que certaines séances de sport ne puissent avoir lieu en raison de l'occupation de la salle des fêtes par divers événements ; il lui a été rappelé que les conditions avaient été précisées au départ ;
- L'application Infos commune compte 287 abonnés ;
- Il a été demandé à la gendarmerie de mettre en fourrière un véhicule en stationnement abusif depuis un mois sur le parking de la mairie.

La séance est levée à 21h25.

Le maire

Christian REBERT